

25 Octobre

1908

N° 367

GÉOMÉTRIE * GÉODÉSIE * TOPOGRAPHIE * EXPERTISES
LIVRE FONCIER CADASTRAL * ÉCONOMIE & LÉGISLATION RURALES
JURISPRUDENCE CONTENTIEUX



JOURNAL
DES
Géomètres
- **Experts**

ORGANE OFFICIEL
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES GÉOMÈTRES
DE FRANCE
D'ALGÉRIE ET DE
TUNISIE

EDMOND
HOTEL

REVUE
BI-MENSUELLE
de la détermination physique & juridique
DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

BUREAU DU JOURNAL : 13, RUE DU PONT 25252525
A BRAY-Y-SEINE (SEINE-ET-MARNE)

BRAY, IMPRIMERIE DU JOURNAL DES GÉOMÈTRES-EXPERTS-E. BOSSU

Le *Journal des Géomètres-Experts* est un périodique indépendant, organe des intérêts professionnels des géomètres-experts, bulletin de la propriété immobilière, de sa situation économique, de ses transformations par les améliorations agricoles, de sa description par le Livre foncier et le Cadastre et de la technologie mathématique et juridique quise rattache à ces divers objets.

Pour l'examen, l'étude, la discussion de ces questions, la Direction du Journal s'est attaché un groupe de rédacteur spécialistes qui sont par ordre alphabétique :

1. BALU, Ingénieur-Géomètre, Officier d'Académie, Chevalier du mérite agricole ;
2. BOUCHARD, Géomètre-Expert, licencié ès-sciences, Secrétaire général de la Société N^{le} des Géomètres
3. COLAS, Géomètre-Expert, Directeur du Journal ;
4. DANGER FERNAND, licencié ès-lettres, licencié en droit, Officier d'Académie, Chevalier du Mérite agricole ;
5. DANGER RENÉ, Ingénieur-Géomètre ;
6. FRÈRE REMY, Président de la Société Nationale des Géomètres, Membre du Comité technique permanent du Cadastre au Ministère des Finances.
7. GERVAISE, Voyer de la ville de Corbeil, Vice-Président de la Société Nationale des Géomètres, Officier d'Académie ;
8. LIMOSIN, Docteur en Droit ;
9. MESSERLY OSCAR, Ingénieur à New-York ;
10. PILLET, Ingénieur des Arts et Manufactures E. C. P., Officier d'Académie ;
11. PROVOST, Ingénieur de l'Hydraulique et des Améliorations agricoles, I. A., Chevalier du Mérite agricole, Professeur à l'École spéciale de Travaux publics ;
12. QUANON, Géomètre d'arrondissement au plan de Paris ;
13. THAUVIN, Ingénieur E.C.P., Géomètre à Versailles
14. WICKER, Ingénieur-Géomètre, Voyer de la ville d'Issy, Officier d'Académie ;

La Direction du Journal accorde la plus grande liberté à ses collaborateurs pour exposer leur méthode ou développer leurs idées personnelles, mais elle réserve son opinion et n'entend prendre aucune solidarité avec les rédacteurs des articles publiés

Voir dans la partie rose les conditions d'abonnement

M. LOMBARD, Géomètre à Savins, par Longueville, Seine-et-Marne, demande de suite un Employé. — Table et logement.

A CÉDER de suite, bon Cabinet de Géomètre-Expert, nombreux travaux en cours. Conditions avantageuses. B. B. 41.

M. MOLLIÈRE, Géomètre à Pontoise, Seine-et-Oise, Grande rue, 40, demande de suite un Employé. Pressé.

M. FOUQUART, Ingénieur-Géomètre, 18, rue Lécuse, Paris, demande un Employé au courant des travaux de Paris.

M. TORDEUX, Géomètre-Expert à La Fère, Aisne, demande un Employé capable.

M. E. CHARPENTRAT, Géomètre-Expert à Coulommiers, Seine-et-Marne, demande un Employé sérieux.

M. COPPEAUX, Géomètre à Neuilly-Plaisance, Seine-et-Oise, demande un Employé.

M. RENARD, Géomètre à Avize, Marne, demande de suite un Employé sortant de stage. Table et logement. Emploi permanent. Pressé.

M. PIONNIER, Géomètre à Bezons, Seine-et-Oise, près Paris, demande de suite un Employé de 16 à 20 ans.

ON DEMANDE GÉOMÈTRE pour levés d'immeubles au tachéomètre Sanguet dans la Guinée Française. Appointements de 5 à 600 fr. par mois. Défrayé de tout. S'adresser à M. COUTUREAU, Ingénieur-Géomètre à Saint-Cloud, avant fin octobre.

M. RABOT, Géomètre-Expert à Nanteuil-le-Haudoin, Oise, demande un Employé capable, âgé de 22 à 23 ans.

M. BASSET, Géomètre-Expert à Guignicourt, Aisne, demande un Employé sortant de stage. Références. Table et logement.

M. SALACE, Géomètre-Architecte à Courville, Eure-et-Loir, demande bon Employé d'une vingtaine d'années. Pressé. Table et logement. — Références.

M. L. MAILLARD, Géomètre à Laon, successeur de M. Tillion, demande de suite un Employé sortant de stage. Très pressé.

M. PARRAIN, Architecte-Géomètre à Auneau, Eure-et-Loir, demande de suite un jeune homme de 18 à 20 ans, ayant bonne écriture. Références. Emploi stable.

M. PASCON, Géomètre à Charly-sur-Marne, Aisne, demande un Employé bon opérateur et dessinateur.

ON DEMANDE Employé sérieux et capable de conduire travaux courants à 25 kilomètres de Chartres. S'adresser au Journal G. P. B.

M. BALIN, Géomètre à Breteuil-Ville, Oise, demande plusieurs Employés dont un au courant des bornages judiciaires et des plans de chemins.

**Voir la fin des Annonces à la suite
du Sommaire**

TACHÉOMÈTRES AUTORAPPORTEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

2 Modèles. Prix 950 et 1100 francs

Notice est adressée franco sur demande
Pour tous renseignements s'adresser à l'Inventeur
VITTOZ à Alfortville, Seine, près Paris

Vins fins de Champagne

E. RENAUDIN, PROPRIÉTAIRE-COMMISSIONNAIRE
à VERTUS, près ÉPERNAY (Marne)

CUVÉE SPÉCIALE . . . 2 fr. † CUVÉE EXTRA 4 fr.
CHAMPAGNE Supérieur 2.50 † CARTE BLANCHE 6 fr.

LES DEMI-BOUTEILLES 0 FR. 50 EN PLUS

Toutes ces qualités peuvent être livrées sans augmentation de prix en doux, demi-sec, sec, extra sec.

En caisses ou paniers. — Franco gare départ

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

DESSINS & REPRODUCTIONS

A. RATEL

9, Rue de la Sablière. PARIS (XIV)

• DESSIN Géométrique, Topographique
et Architectural • Lavis, Gouache, Aquarelle.
• REPRODUCTIONS par la Lumière-Ferro,
Cyan, Hélio ••• AGRANDISSEMENTS et
RÉDUCTIONS Photographiques ••• CLICHÉS
Zinc et Galvanos ••• Photolithographie.

MANUEL DU DESSINATEUR

TAUSERIES SUR LE DESSIN INDUSTRIEL

Par J. PILLET, Ingénieur des Arts et Manufactures

Un Volume de 480 pages orné de nombreuses gravures, de
41 Planches hors texte, terminé par un aide mémoire
important de 25 Tables numériques.

Médaille de Bronze à l'Exposition Internationale du Livre
Adopté par la Ville de Paris
comme Livre de Prix et de Bibliothèque

PRIX ; 10 francs au lieu de 20 francs
En vente au Bureau du Journal, contre mandat-poste

INSTRUMENTS SPÉCIAUX pour Dessinateurs, Perapac- teurs et Appareilleu.s.

RAPPORTEUR A QUADRATRICE de 0^m17, Galluod fort ;
ajouré, en étui carton. 8 fr.
(Voir le Journal des Géomètres n° 144).

PIED A COULISSE SPHÉROMÈTRE, de 0^m25 en acier,
douille bronze, avec étui peau. 12 fr.

RÈGLE DE KUTSCH à divisions métriques (millim. et 1/2 millim.)
Buis extra, 2 biseaux, graduations gravées, équerrage garanti.

Le port par Colis postal en grande vitesse est en plus.
En vente au Bureau du Journal contre mandat-poste.

VINS FINS DE BOURGOGNE

Domaines de 13 hectares, premières cuvées,
sur Pomard et Beaune

Louis LINARD, GÉOMÈTRE-EXPERT
RÉGISSEUR
à BEAUNE (Côte-d'Or)

Envoi des Échantillons et prix des différentes
cuvées. Sur demande, un Certificat (conformément
à la loi) accompagnera la commande.

Expéditions en Fûts et en Bouteilles.

Bourgogne mousseux RAQUET (La Châtelaine)
Eau-de-Vie de marc de Bourgogne.

Sommaire du n° 367. — 25 Octobre 1908

SOCIÉTÉ NATIONALE DES GÉOMÈTRES	
Compte-rendu de l'Assemblée générale du 13 juillet 1908.	445
SOCIÉTÉS ET SYNDICATS	
Société des Architectes, Géomètres et Experts de la Lozère	448
Union amicale des Employés géomètres de France	450
GÉOMÉTRIE	
Nos problèmes.	
Résultat du 14 ^e exercice pour Employés géomètres	451
Solution	451
Exposé du 15 ^e exercice pour Employés géomètres	455
Erratum au classement général de la 2 ^e année	455
ENSEIGNEMENT	
Ouverture du Cours public de géodésie et d'astronomie de position	456
CONCOURS	
Concours de drainage. — Rapport de la Commission de technologie professionnelle	458
BIBLIOGRAPHIE	
Les livres utiles au Géomètre	466
CONSULTATIONS PROFESSIONNELLES	
Maison infestée par les punaises	467
PRÉVOYANCE	
Société de prévoyance mutuelle des Géomètres.	468

ANNONCES (suite)

EAU POTABLE. — Ingénieur sanitaire, spécialiste en projets d'eau potable pour villes, offre collaboration intéressée au géomètre indicateur. S'adresser au Bureau du Journal F. A. F.

A CÉDER, Cabinet de Géomètre avec Portefeuille Assurances, rapport 3000 fr. environ, sans employé, seul dans le canton, produit facile à augmenter, ligne ferrée, conditions avantageuses, facilité de paiement. — Bureau du Journal A. P.

A CÉDER après décès, Cabinet de Géomètre-Expert, fondé depuis 30 ans à Grandpré, Ardennes. — Chemin de fer. — S'adresser à M^e Destramont, Notaire à Grandpré, Ardennes.

M. POUSSIER, ancien Géomètre-Expert à Gonaix, Seine-et-Marne, Inspecteur de la Banque de l'Union Industrielle, se met à la disposition de ses anciens collègues pour leur fournir tous renseignements utiles sur les opérations de Bourse, vente et achat de valeurs, paiement des coupons, etc. — (Sécurité, Discrétion).

A CÉDER : Beau choix de Cabinets de Géomètres dans toutes régions. S'adresser à M. PEINTE, Impasse des Cordeliers, Laon, Aisne. Téléphone 222.

SOCIÉTÉ NATIONALE

des

GÉOMÈTRES DE FRANCE

d'Algérie et de Tunisie

Syndicat Professionnel (Loi du 21 mars 1884)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par suite de malentendus, ce Compte Rendu n'a pu paraître plus tôt. Son importance nous oblige de le scinder en deux numéros du Journal :

L'an mil neuf cent huit, le treize Juillet, à deux heures après-midi,

La Société Nationale des Géomètres s'est réunie en Assemblée générale, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente, conformément aux convocations faites.

Sous la présidence de M. Frère, Président, assisté de MM. Gervaise et Boileau, Vice-Présidents; Peltier, Trésorier; Canivet, Chrétien, Danger, Dosmond, Frémont, Huet, membres; Bouchard, Secrétaire-Général; Colas, Directeur du Journal.

Excusé : M. Wicker, Secrétaire-Adjoint.

La séance a été déclarée ouverte.

Étaient présents ou représentés :

MM.

1. Emile Balu, à Ivry-sur-Seine;
2. Bardin, à Nancy (Meurthe-et-Moselle);
3. Paul Bemelmans, à la Varenne-Saint-Hilaire;
4. Boileau père, à Lassigny (Oise), Vice-Président;
5. Boileau fils, à Lassigny, (Oise);
6. Bouchard, à Beuzeville (Eure), Secrétaire-Général;

N° 367, Journal des Géomètres-Experts, 10/, 1908

7. Bridoux, à Soissons (Aisne);
8. Cochet Désiré, à Paris;
9. Canivet, à Palaiseau (Seine-et-Oise);
10. Chapelle, à Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne);
11. Chrétien, à Provins (Seine-et-Marne);
12. Cocquebert, à Anizy-le-Château (Aisne);
13. Colas, à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), Directeur du Journal;
14. Colomb, à Saugues (Haute-Loire);
15. Danger René, à Paris;
16. Delabarre, à Claye Souilly (Seine-et-Marne);
17. Delcampe, à Laon (Aisne), Délégué de l'Union Départementale des Géomètres de l'Aisne;
18. Desmasures, à Colligis (Aisne), Délégué de la Chambre Syndicale des Experts Géomètres de Laon et Vervins;
19. Doré, à Montrouge;
20. Dosmond, à Tournan (Seine-et-Marne);
21. Fourquet, à Bayonne (Basses-Pyrénées);
22. Frémon, à Meaux (Seine-et-Marne);
23. Frère, à Paris, Président;
24. Genuer, à Mende (Lozère);
25. Gervaise, à Corbeil (Seine-et-Oise), Vice-Président;
26. Gomy, à Orléans (Loiret);
27. Guillemart, à Trigny;
28. Huet, à Monthléry (Seine-et-Oise);
29. Hugues, à Belfort;
30. Leroy, à Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Oise);
31. Maras, à Vierzon-Ville (Cher);
32. Marvie, à Argenteuil (Seine-et-Oise);
33. Maudelonde, à Saint-Martin-aux-Chartrains (Calvados);
34. Méallant, à Chaumont-en-Vexin (Oise);
35. Michel, à Hirson (Aisne);
36. Paré, à Villers Saint-Frédéric (Seine-et-Oise);
37. Peltier, à Saint-Quentin (Aisne), Trésorier;
38. Pèremé, à Mazargues, Marseille (Bouches-du-Rhône);
39. Picat (Louis), à Saint-Junien (Haute-Vienne);
40. Pillet, ingénieur E. C. P., Paris;
41. Poisot, à Saint-Germain-en-Laye;
42. Poussier, à Gouaix (Seine-et-Marne);

43. Sedille Joachim, à Marseille (Oise);
44. Souchay, à Paris;
45. Wicker, à Issy-les-Moulineaux, Secrétaire-Adjoint.

M. Frère présente les excuses de MM. Wicker et Balu.

L'Assemblée exprime ses sympathies et ses vœux de prochain rétablissement à M. Wicker.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité.

M. Peltier, trésorier, donne lecture du compte rendu financier; MM. Danger et Canivet sont désignés pour procéder à la vérification des comptes: sur un rapport favorable, le compte rendu financier d'après lequel une somme de 1726 fr. 70 reste en caisse, est approuvé.

M. Faleur, Géomètre à Solesmes, est admis comme membre de la Société Nationale des Géomètres de France, et M. Diggelman, à Genève, comme membre correspondant.

Communication est donnée par M. Bouchard, d'une lettre de la Société des Géomètres Suédois, demandant communication des Statuts de la Société Nationale, ces Statuts ayant été indiqués comme les meilleurs selon l'expression de M. Karl Grubbstrom, Kommissionslandmatrare, Skiftesstadgekommitten, à Stockholm, Suède.

Lecture est donnée du projet de Statuts par M. Frère, des explications sont fournies par M. Danger, diverses observations sont faites par MM. Canivet, Chrétien, Pillet, Frémon, Danger, Boileau et Desmasures.

Sur une proposition de M. Canivet, le maintien du titre de SOCIÉTÉ NATIONALE DES GÉOMÈTRES DE FRANCE ALGÉRIE-TUNISIE est mis aux voix, le maintien est voté par tous les membres présents, sauf deux voix contre et une abstention.

Les Statuts suivants sont adoptés.

(A suivre.)

Le Secrétaire Général,

BOULHARD.

Le Président,

FRÈRE.

Sociétés et Syndicats

Société des Architectes, Géomètres et Experts de la Lozère.

Procès-Verbal de la Réunion du 9 Août 1908.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Le Président donne lecture de la correspondance échangée entre le Bureau et M. Darras, Directeur du Journal *La Revue Générale de la Construction*.

La Société remercie vivement M. Darras des efforts qu'il a faits dans son journal pour la formation d'une Fédération générale des Syndicats d'Architectes.

Le Secrétaire communique le Registre de la Comptabilité, arrêté à ce jour, 9 août. La Société possède en caisse la somme de 37 francs.

Communication est donnée d'un projet de Statuts élaboré par le Comité de la Seine et les Chambres Syndicales des Géomètres-Experts de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, en vue de la formation de la Fédération Générale des Syndicats et groupement des Géomètres-Experts.

L'Assemblée adopte les propositions suivantes :

1° Aucune cotisation n'ayant été perçue pour l'année 1907-1908, la cotisation de l'année 1908-1909, sera élevée exceptionnellement à 10 francs, et il ne sera rien perçu pour 1907-1908 ;

2° La Société fera l'acquisition de l'*Annuaire Sageret* et prendra un abonnement au Journal *La Revue Générale de la Construction* ;

3° Les abonnements au *Journal des Géomètres* et au *Journal des Géomètres Experts*, sont maintenus ;

4° Les Membres du Bureau sont chargés de faire imprimer, à 2.200 exemplaires, la discussion de l'amendement

ainsi conçu : *Il est interdit à tout Fonctionnaire d'exercer une profession soumise à la patente.*

Cet amendement a été présenté par MM. les Sénateurs de Las Cases, Béranger, Gourju et Ouvrier, pendant la séance du Sénat du 7 Juin 1904.

M. le Commissaire du Gouvernement ayant déclaré que la prise en considération de cet amendement n'était pas nécessaire, parce que les professionnels patentés sont suffisamment protégés par des circulaires administratives, cet amendement fut retiré.

L'expérience a démontré et démontre tous les jours que MM. les Fonctionnaires continuent impunément à faire concurrence aux Professionnels patentés de l'Architecture, de l'Arpentage et de l'Expertise.

M. le député Coutant d'Ivry a déposé dernièrement un projet de loi interdisant à MM. les Fonctionnaires de s'occuper d'affaires particulières, direction de travaux et autres.

Pour ces motifs, les membres du Bureau sont chargés de faire parvenir dans chaque département, à MM. les Présidents des Sociétés ou Syndicats d'Architectes, de Géomètres ou d'Experts, des exemplaires de la discussion précitée, afin qu'il reste bien établi que la loi proposée en notre faveur est absolument nécessaire et d'une nécessité urgente, puisque les circulaires qui devraient nous protéger ne sont que rarement appliquées, et qu'elles ne sont pas obligatoirement applicables, parce qu'elles n'ont pas force de loi.

5° Le Bureau exposera à M. Coutant, d'Ivry, Député, et à MM. les Sénateurs et Députés de la Lozère, les griefs des Membres de la Société contre la concurrence qui leur est faite par MM. les Fonctionnaires et les conséquences désastreuses de cette concurrence.

6° La Société sera affiliée, dès leur formation, aux futures Fédérations Générales des Syndicats ou groupements d'Architectes ou de Géomètres-Experts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour copie conforme :

Mende, le 30 Septembre 1908.

Le Président, GÉNUER,

Le Secrétaire-Trésorier, BON.

Union Amicale des Employés Géomètres
de France.

Réunion du Comité du 4 Octobre 1908.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Tamponnet.

Après la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale et des lettres d'excuses, le Président soumet au Comité les demandes d'admission formulées par deux employés et qui sont acceptées à l'unanimité.

Diverses questions sont traitées et particulièrement celle concernant la délivrance de cartes individuelles justifiant de la qualité de Sociétaire.

Sur la proposition du Président, le Comité envisage la possibilité de l'organisation d'une série de Conférences professionnelles, au Siège social ou sur le terrain, à l'issue des réunions de l'*Amicale*, ou même sur convocation spéciale.

Le Président rappelle que cette idée est implicitement contenue dans le chapitre premier des Statuts et que, par ailleurs, le champ des connaissances du Géomètre est assez vaste pour nous permettre de trouver des Conférenciers bénévoles.

Le Comité, désireux d'entrer dans la période active de ses travaux et persuadé qu'aux revendications doit correspondre le désir d'accroître ses connaissances professionnelles, félicite M. Tamponnet de son initiative.

Le Président se fait l'interprète de tous les Sociétaires, en regrettant l'oubli qui s'est glissé dans le dernier compte rendu de l'Assemblée générale, en ce qui concerne la démission de membre du Bureau de notre excellent camarade, M Tinturier, qui, malgré de très pressantes sollicitations de tous les Sociétaires reconnaissants du zèle et de l'autorité avec lesquels il remplissait ses fonctions de Secrétaire, se retrancha derrière des raisons d'ordre privé.

Le Secrétaire,
L. BEIS.

NOS PROBLÈMES

par

M. QUANON

Professeur à l'École des Travaux publics

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES A LA TOPOGRAPHIE

Employés-Géomètres

Résultat du quatorzième Exercice

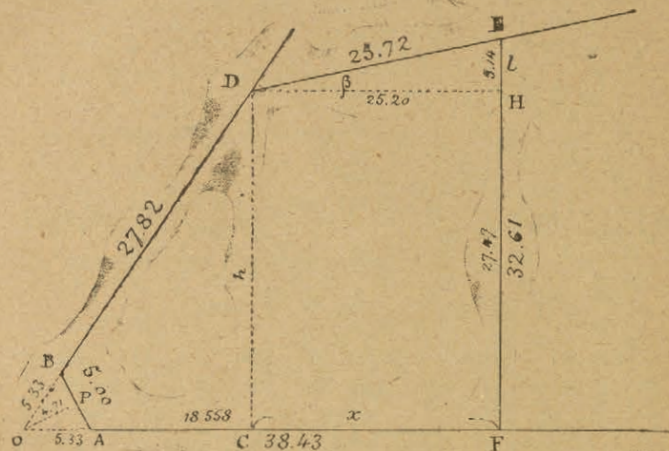
Le problème de division de superficies amenant à une équation du second degré a été très bien traité par la majorité des concurrents. Le classement est le suivant :

1 ^o M. GESTA, Elève-géomètre à Paris	Note	20
2 ^o M. VIDECOQ, Employé à Issy-lès-Moulineaux	—	19.5
3 ^o M. G. GEOFFROY, à Jouy-le Châtel	—	16
4 ^o M. H. DUBOIS, à La Varenne-St Hilaire	—	13
5 ^o M. LALLIER, Elève à Briis-sous-Forges	—	11
6 ^o M. DUFRASNE, Elève à Solesmes	—	10

Solution

Il s'agit de déterminer par une perpendiculaire FE à la ligne OF, une surface FEDBA qui soit égale à 1000 mètres. Abaissons la perpendiculaire DC à l'alignement OF. Cette perpendiculaire divise en deux parties la surface totale : la partie DBAC et la partie DCFE. La surface de la première partie est facilement calculable car elle égale la différence entre le triangle DOC, dans lequel on connaît DC, OC, OD ainsi que les angles, et du triangle isocèle BOA où toutes

les quantités inconnues peuvent être déduites des quantités connues : base BA et angle ω . La surface DBAC étant connue, on aura : Surface DCFE = 1000 - surf. DBAC.



Dans cette surface on connaît le côté DC, l'angle CDE (égal à ODE - ODC) et l'on sait que DC et FE sont perpendiculaires à la même ligne OF. Il faut déterminer la valeur de x .

L'angle CDE étant plus grand que 90° , menons DH parallèle à CF, on aura alors :

Surface CDEF = rectangle CDHF + triangle HDE

La surface CDHF = $h \times x$, et la surface HDE = $\frac{x \times l}{2}$

mais l en fonction de x et de l'angle β : vaut $x \operatorname{tg} \beta$

d'où : surf. HDE = $\frac{x \times x \operatorname{tg} \beta}{2} = \frac{x^2 \operatorname{tg} \beta}{2}$ et la sur-

face DCFE égale $h x + \frac{x^2 \operatorname{tg} \beta}{2}$

Appelons cette surface S on aura en supprimant les dénominateurs :

$$x^2 \operatorname{tg} \beta + 2 h x = 2 S \text{ et } \operatorname{tg} \beta x^2 + 2 h x - 2 S = 0$$

Cette équation est du second degré et ses racines sont :

$$x = \frac{-2 h \pm \sqrt{2 h^2 + (4 \operatorname{tg} \beta \times 2 S)}}{2 \operatorname{tg} \beta}$$

De ces deux racines l'une sera négative et l'autre positive. La solution positive est la seule acceptable.

Calculs

Valeur de DC et de OC :

$$\begin{aligned} & 1.43883 - 27.468 = \text{CD} \\ \sin 55^\circ 57' 20'' &= 1.91835 \\ \log. 33.15 &= 1.52048 \\ \cos. 55^\circ 57' 20'' &= 1.74806 \\ & 1.26854 - 18.558 = \text{OC} \end{aligned}$$

Calcul du pan coupé :

$$\begin{aligned} \frac{\omega}{2} \log. \operatorname{cotg} 27^\circ 58' 40'' &= 0.27474 \\ \log. 2.50 &= 0.39794 \\ - \log. \sin 27^\circ 58' 40'' &= 1.67129 \\ & 0.67268 - 4.706 = \text{OP} \\ & 0.72665 - 5.329 = \text{OA} \end{aligned}$$

Surface ABCD = $254.8755 - 11.7650 = 243^m 1105$

Surface restante CDEF = $1000 - 243.1105 = 756^m 8894$

Valeur de $\beta = 135^\circ 34' 10'' - (31^\circ 02' 40'' + 90^\circ) = 14^\circ 31' 30''$

$$4 \operatorname{tg} \beta = 4 \times 0.20391 = 0.81564$$

$$\begin{aligned} x &= \frac{-2 \times 27.47 \pm \sqrt{3018.40 + (0.81564 \times 1513^m 7788)}}{0.40782} \\ &= 25^m 198 \end{aligned}$$

$$l = x \operatorname{tg} \beta = 25.198 \times 0.20391 = 5^m14 \quad EF = 27.468 + 5.14 = 32^m608$$

$$DE = \frac{x}{\cos \beta} = 25.716$$

$$AF = (18.558 + 25.198) - 5.329 = 38^m427$$

$$AD = 33.15 - 5.33 = 27^m82$$

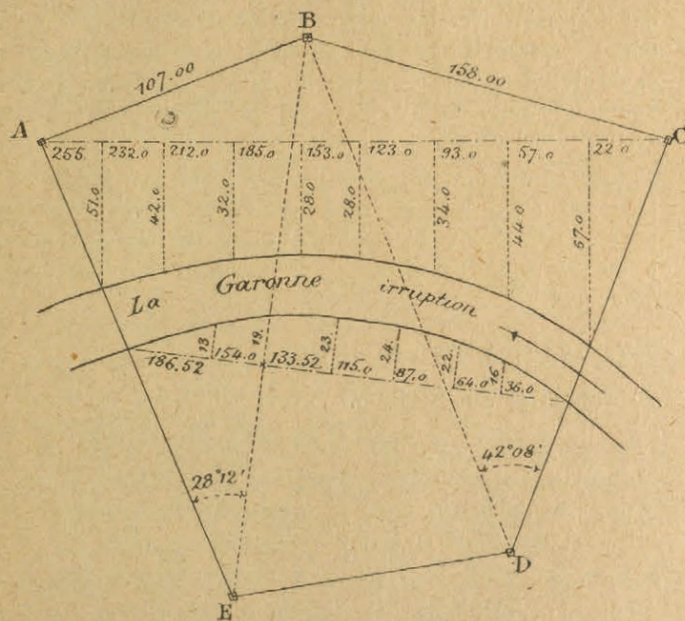
Vérification (Méthode polygonale)

a	33.15	1.5204835		
$\sin (ab)$	$53^{\circ}57'20''$	1.9183468	3.0798679	1201.93
b	43.756	1.6410376		
$\sin (bc)$	90°	0.	3.1543355	1426.74
c	32.608	1.5132975		2628.67
$\sin (ab + bc)$	$145^{\circ}57'20''$	1.7480607	2.7818417	605.12
a	33.15	1.5204835		2023.55
			2 S	1012.76
			S	12.76
				1000 ^m 00

à déduire pan coupé =
Reste exact =

Exposé du 15^e Exercice
POUR
EMPLOYÉS GÉOMÈTRES

Etant donné le croquis ci-dessous de levé d'un terrain inondé en partie, calculer les trois superficies partielles déterminées par les rives, ainsi que la contenance totale du terrain.



ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le classement général de la 2^e année, donnée dans le numéro du 10 Octobre dernier.

Pour les Elèves Géomètres :

M. Lejeune a obtenu 134 points.

Il a donc droit sans partage au numéro 1, ainsi qu'à toutes nos félicitations, pour avoir fait tous les problèmes.

M. Gesta est classé 2^e; M. Daniel, 3^e, et ainsi de suite.

OUVERTURE DU COURS PUBLIC

DE GÉODÉSIE & D'ASTRONOMIE DE POSITION

Le général Berthaut, sous-chef d'Etat-major de l'Armée, Directeur du Service géographique, informe les personnes qui désirent suivre le cours public et annuel qui aura lieu tous les mercredi et samedi de chaque semaine à 10 heures et demie du matin, à partir du 16 janvier 1909, qu'elles peuvent se faire inscrire dès aujourd'hui jusqu'avant l'ouverture des leçons.

Nous ne saurions trop insister auprès de nos jeunes collègues et aussi auprès des employés et élèves géomètres pour qu'ils suivent ces leçons dont l'application pratique est fréquente pour ceux qui font de grandes opérations topographique.

Voici le programme en 21 leçons :

Trigonométrie sphérique.

Théorie des instruments de mesures angulaires.

Mesure des angles des triangles. — Répétition, répétition ; méthode des tours d'horizon et de la mesure directe des angles. — Mesure des angles verticaux.

Mesure des bases. — Appareils. — Méthodes. — Principes nouveaux résultant des travaux du Coast and Geodetic Survey.

Probabilité et théorie des erreurs d'observation. — Probabilité composée. — Probabilité totale. — Epreuves répétées. — Loi de la probabilité des écarts. — Ecarts systématiques et fortuits. — Méthode des moindres carrés.

Opérations géodésiques sur le terrain.

Calcul des triangles géodésiques.

Compensation des figures et des réseaux.

Coordonnées géographiques des sommets d'un réseau de triangles. — Formules des ingénieurs géographes. — Formules plus précises de CLARKE et d'ANDRAE. — Coordonnées rectilignes.

Mesures des altitudes. — Réfraction géodésique. — Nivellement géodésique. — Nivellement géométrique de précision. — Service du nivellement général de la France.

Cartes et systèmes de projection.

Opérations astronomiques nécessaires à la géodésie.

Détermination de l'intensité de la pesanteur.

Figure de la Terre. — Mesure et calcul d'un arc de méridien ou de parallèle d'amplitude déterminée. — Figure de la terre résultant de l'ensemble des mesures géodésiques actuellement connues. — Système métrique. — Déviation de la verticale. — Théorème de LAPLACE. — Travaux récents exécutés aux Etats-Unis.

Navigation. — Sextant, chronomètre, compas. — Estime. — Différentes méthodes de détermination du point.

Opérations géodésiques rapides en pays inconnu. — Mesure des bases. — Opérations astronomiques fondamentales. — Triangulations. — Altitudes. — Calculs.

Du soleil. — Détermination de l'obliquité de l'écliptique. Point vernal. — Année tropique. — Equation du temps. — Jour solaire, vrai et moyen. — Conversion réciproque du temps, vrai, moyen et sidéral. — Calendrier.

Exercices pratiques :

- 2 exercices de mesure de bases au fil SADRIN.
 - 4 exercices de triangulation.
 - 4 exercices d'astronomie de position.
 - 6 exercices d'astronomie d'exploration.
-

Concours de Drainage

Rapport de la Commission de Technologie professionnelle

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Votre Commission a l'honneur de vous présenter ci-après le rapport relatif au Concours de Drainage, et de vous faire part des observations auxquelles ont donné lieu les projets présentés.

Trois projets seulement ont été adressés à la Commission ; la somme importante de travail et d'efforts que comportait cet intéressant Concours, a, sans doute, été la cause principale qui a retenu un grand nombre de nos employés, ne pouvant disposer du temps nécessaire à l'élaboration d'un projet.

Nous allons passer en revue chacun des projets présentés et vous soumettre les « critiques et observations » relatives à chacun d'eux.

Projet n° 1. — DEVISE : *Les petits ruisseaux font les grandes rivières.*

Les courbes de niveau sont bien comprises, cependant l'auteur aurait pu faire traverser ces courbes dans la prairie non drainée, les cotes étant indiquées.

Il n'en est pas de même du projet de drainage : les collecteurs parallèles traversant la cour des Doges, passant dans l'angle du Bois pour aboutir à un regard ; il était facile d'éviter cet inconvénient, en reculant ces collecteurs à droite, ce qui aurait permis d'obliquer davantage les drains ordinaires, de manière à leur donner la plus grande pente possible.

Le collecteur secondaire de la pièce du Bois du Roi aurait pu être prolongé et raccordé sur le collecteur principal et les drains raccordés sur ce collecteur secondaire, ce qui aurait évité un collecteur intermédiaire et des drains parallèles aux limites de la parcelle.

Le collecteur prenant les eaux de la Mare Creuse, peut être déversé dans le regard ; mais il aurait pu, pour éviter un trop gros diamètre, déboucher directement dans le fossé. — La partie en haut, à gauche, est bien comprise ; mais, à droite, il aurait fallu établir un collecteur secondaire, parallèlement au chemin et, ensuite, à la limite de la pièce ; la direction des drains aurait été donnée parallèlement à la sente pour la partie haute, et entre la sente et le collecteur principal, la direction prévue est bien.

Le collecteur partant du regard, traversant la pièce des Marnières et ensuite celle des Tortues, n'est pas bien placé. Pourquoi ne pas avoir prévu ce collecteur parallèlement au fossé, c'est-à-dire dans le bas fond de la pièce, pour venir déboucher dans le regard, ou mieux encore dans le fossé, à l'angle du chemin, à l'endroit où le collecteur de la Mare Creuse aurait dû aboutir ?

La pièce des Marnières aurait pu être divisée en trois parties, de haut en bas, par des collecteurs secondaires qui seraient venus s'embrancher sur le collecteur principal longeant le fossé, la direction des drains dans le sens de la plus grande pente.

Dans le projet soumis à notre examen, la direction des drains, dans la partie comprise entre le fossé et le collecteur suit la courbe de niveau, ce qui est défectueux.

En bas, à gauche, le collecteur de la pièce des Tortues n'est pas bien placé ; si les raccords des drains entre ce collecteur et la route sont faciles à faire, par contre, la partie opposée ne s'écoulera pas facilement ; il faudra faire un collecteur profond pour donner la pente nécessaire aux drains, ceux-ci suivant la courbe de niveau, ou alors ces drains ne sont pas assez profonds.

Le collecteur se trouvant derrière le jardin de la ferme aurait pu être moins long ; les drains entre ce collecteur et la route sont également à contrepente ; ils embranchent bien à la cote de 10.65, mais ils traversent celle de 10.84 pour aboutir à 10.80 ; une partie de ces drains est raccordée à tort à angle aigu.

Dans le haut de la pièce des Tortues, l'emplacement du

collecteur devrait être parallèle au chemin et, par une ligne oblique, s'embrancher sur le collecteur principal qui aurait longé le fossé.

Lorsqu'une parcelle est divisée en plusieurs séries, le bout des drains ordinaires de la première série doit arriver à 5 mètres du collecteur de la seconde, et ainsi de suite, à l'exception de la dernière série, dont l'extrémité des drains doit arriver à un mètre de la limite de la parcelle.

Nous n'entreprendrons pas le calcul des tuyaux de collecteurs pour ce projet; qu'il nous suffise de dire qu'un drain de 0.04 de diamètre doit être raccordé sur un collecteur d'un diamètre plus grand, un n° 0.05 par exemple; et qu'un collecteur secondaire de 0.08 ne peut être raccordé que sur un collecteur de 0.10.

Il manque à l'auteur de ce projet la pratique des travaux de drainage; mais il est laborieux, son projet l'indique, et nous ne doutons pas qu'un peu d'expérience fera de lui un draineur excellent.

Projet n° 2. — DEVISE : *Une Etoile.*

Travail très étudié. On sent que l'auteur a fait tout son possible pour bien faire.

Les courbes de niveau sont bien appliquées, elles devaient cependant être arrondies et non brisées, ce qui est un léger défaut.

Les collecteurs traversant la pièce de labour des Doges, auraient été mieux à leur place en suivant la dépression 6.79 et au-dessus de ce point celle de 8.40, intersection du collecteur venant de la Mare Creuse.

Le départ des deux bouches, qui est à la cote 6.11, aurait dû être à 6.05, et la pente réduite à 0^m001 par mètre, le tuyau prévu étant d'un diamètre intérieur de 0^m21 et avec l'épaisseur 0.25 aurait été plus enterré. En effet, au changement de diamètre soit à la cote 6.95, avec une pente de 0^m0015 sur une longueur de 160 mètres, ce tuyau sera à la cote 6.35, soit une profondeur de 0.60 et

une épaisseur de terre sur ce tuyau de 0.35, ce qui est insuffisant pour un aussi gros diamètre.

Ce défaut aurait pu être évité en faisant déverser les eaux de la pièce de la Mare Creuse dans le fossé formant angle avec le chemin; le diamètre du collecteur traversant la pièce de la Cour des Doges, aurait été réduit d'autant.

Le drainage de la pièce du Bois du Roi est bien compris.

Nous devons faire remarquer que l'auteur a compris dans son projet, la prairie qui aurait dû rester en dehors du Concours: cette partie, nous devons cependant le dire, est mal comprise; plusieurs drains sont à contre-pente — ceci à titre d'observation.

Le drainage de la pièce de la Mare Creuse est bien; cependant, dans la pointe à droite, le collecteur aurait dû suivre la limite de la pièce et la direction des drains parallèle à la sente.

Dans la pièce des Marnières, au lieu de projeter le collecteur au milieu de la pièce, ce collecteur aurait dû suivre parallèlement le fossé pour déverser les eaux près du chemin, à l'endroit où celui de la Mare Creuse aurait dû aboutir. Cette pièce aurait été divisée en trois séries, au moyen de trois collecteurs secondaires allant de bas en haut vers le chemin, et la direction des drains suivant la plus grande pente.

Au contraire, le projet indique pour la partie basse tous les drains en sens contraire, c'est-à-dire à contre-pente; ainsi un drain raccorde au collecteur à la cote 10.50 et finit à 10.20.

Pour la pièce des Rompus, contrairement à la note explicative jointe au projet, l'Etude donne tous les renseignements nécessaires; le collecteur, après avoir traversé le chemin de grande communication, peut aboutir dans le fossé à la cote 9.55, laissant au tuyau 0.05 de jetée; de ce point, par une pente de 0.001 arriver à la route en ligne droite près de l'aqueduc à la cote 9.66.

La direction des collecteurs dans cette pièce est mal comprise; en effet, le collecteur principal partant à la cote

sol 10.47 passe sur un sommet 11.20 pour aboutir à la cote sol 11,00; ce collecteur ayant une longueur de 475 mètres, n'aurait qu'une pente de 0.00033; et celui près du jardin de la ferme partant à la cote sol 10.84, passant au milieu à 10.82 pour aboutir à 10.71 n'aurait, sur une longueur de 275 mètres, qu'une pente de 0.0007 par mètre.

Si, au contraire, le collecteur principal avait commencé à l'aqueduc à la cote fond 9.66, ainsi qu'il est dit ci dessus, ou au sol 10.47 pour aboutir à la cote sol 11.25, sans aller plus loin que la limite d'une parcelle, la partie comprise entre ce collecteur et la route départementale étant divisée en trois séries par des collecteurs secondaires, la direction des drains aurait pu suivre la plus grande pente.

Une partie venant de la direction de la ferme, aurait pu être ramenée au collecteur principal près de l'aqueduc et l'autre partie aurait débouché dans le fossé à l'angle du jardin, à la cote de fond 9.86; mais ce fossé ayant été approfondi, la cote rectifiée aurait été 9.80.

Un autre collecteur aurait été établi en haut parallèlement au chemin, pour venir en ligne oblique déverser les eaux, soit dans le fossé, soit dans le collecteur de la pièce des Marnières, qui aurait dû être projeté parallèlement à ce fossé.

Les tuyaux de ces collecteurs ont été mal calculés; ainsi, dans le collecteur principal des Rompus, ils finissent par un n° 12, alors qu'un n° 6 aurait été suffisant; ensuite, les nos 8, 9, 10, etc.

L'auteur du projet n'est pas habitué aux travaux du drainage, car il n'aurait pas indiqué dans la Notice jointe au projet que ce drainage aurait pu être fait avec une seule bouche; il n'a pas compté avec la profondeur et, surtout, avec la dépense qu'un pareil drainage aurait occasionnée.

Nous devons cependant reconnaître qu'il a fait un sérieux effort et consulté différents documents pour établir le projet d'un travail qui ne lui est pas familier; nous l'engageons à continuer et à visiter des drainages en cours d'exécution.

Projet n° 3. — DEVISE : 29 — 3 — 1908 — X.

Ce projet, dans son ensemble, est bien compris. Les courbes de niveau sont bien indiquées; elles gagneraient à être plus arrondies.

Le collecteur principal de la Cour des Doges aurait dû être établi à l'emplacement du collecteur secondaire, ou bien prendre un peu d'oblique dans la direction de la cote 7.02, à environ 40 mètres au-dessous de ce point, se diriger entre le bois et le chemin sur la cote 8.40, et de ce point prendre le milieu de la pièce cote 9.52, au lieu de faire un collecteur au long du fossé, ce qui ne permet pas de donner assez de pente aux drains.

Le collecteur de la pièce de la Mare Creuse, pour éviter des drains trop longs, aurait pu être rapproché de la mare la direction de ces drains parallèle au chemin du bas, pour la partie en haut à droite la direction des drains parallèle au sentier et, enfin, pour la partie comprise entre le sentier et le collecteur du milieu, la direction des drains à 40 degrés sur ce collecteur, ce qui aurait permis de raccorder une partie de ces drains sur le collecteur longeant le chemin à droite.

Le drainage de la pièce des Marnières est bien compris, les séries auraient gagné à être divisées en trois parties d'égale largeur: la direction des drains entre la partie réservée et le chemin de droite aurait pu être parallèle au chemin du haut séparant la pièce de la Mare Creuse.

Le collecteur de la pièce des Rompus devra traverser le chemin de grande communication pour sortir à la cote fond du fossé 9.50 et pour donner un peu de jetée à la cote 9.55.

A partir de l'aqueduc, le collecteur principal pourrait être droit et, entre ce collecteur et la route départementale, établir trois séries de collecteurs, dont un longeant le chemin de grande communication; la direction des drains dans le sens de la plus grande pente.

Au-dessus du jardin de la ferme, le collecteur, au lieu de traverser la pièce en oblique, devrait suivre le chemin,

ce qui permettrait de raccorder les drains dans le sens de la pente.

Lestuyaux de collecteurs n'ont pas été calculés pour débiter 1 litre 15 par hectare et par seconde, d'après le Tableau annexé au *Journal des Géomètres-Experts* ; ces collecteurs ne doivent pas comprendre de n° 4 ; en effet, un n° 4 ne peut être raccordé que sur un diamètre plus fort, soit donc un n° 5 ; à moins que l'auteur du projet n'ait prévu des drains ordinaires en n° 3, qui n'existent plus dans le commerce.

En résumé, voilà un projet bien étudié ; un peu de pratique fera disparaître complètement les légers défauts que ce projet comporte.

— En résumé, la Commission vous propose d'attribuer les notes suivantes :

15 : Au projet portant la mention : 29 — 3 — 1908 — X.

10 : Au projet portant comme marque le dessin d'une *Etoile*.

5 : Au projet portant la devise : *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*.

L'examen pratique de nivellement, faisant suite au Concours de Drainage, a eu lieu le 12 juillet au Polygone d'expérience de l'Ecole Eyrolles, en présence de M. le Président et de divers membres de la Société et de la Commission.

Deux concurrents se sont présentés :

MM. Videcoq et Lejeune.

Nous ferons remarquer que M. Videcoq n'a pas cru devoir régler les réticules de son instrument qui, au départ, accusait une différence de lecture de 0^m005 au doublement, sur une distance de 20 mètres.

Le choix des stations était un peu défectueux, ce qui a entraîné une durée de temps plus longue pour exécuter ce travail, par suite de stations supplémentaires.

Quant au doublement des coups aux points de report, il y a lieu de signaler que seul l'instrument se retournait à 180°,

mais que la lunette restait toujours dans la même position.

Malgré ces quelques remarques, il faut reconnaître que M. Videcoq a fourni une bonne impression sur la pratique du nivellement et que les résultats de son travail sont bons, puisque la fermeture accuse une différence de 0^m003.

Nous ferons les mêmes observations à M. Lejeune.

De plus, pour la mise en station, M. Lejeune n'agit que sur une seule vis de calage à la fois, ce qui demande un temps très long.

Le carnet de nivellement n'est pas tenu d'une façon claire et précise, M. Lejeune fait un croquis de cheminement au lieu d'établir un carnet avec numéros d'ordre indiquant les points nivelés ; ce qui ne permet pas d'effectuer les calculs assez rapidement et, au besoin, d'en faire exécuter la vérification par une personne autre que l'opérateur lui-même.

A un moment donné, les points à niveler se trouvant tracés sur un bâtiment et des poteaux au-dessus de la ligne de visée, mais avec facilité de prendre la hauteur qui était positive au lieu de négative, M. Lejeune n'a pas cru pouvoir arrêter ces points, ce qui l'entraînait à de nouvelles stations inutiles.

En général, M. Lejeune n'a donné qu'un résultat démontrant qu'il n'a que très peu de pratique pour ce travail.

Votre Commission vous propose d'attribuer aux concurrents les notes suivantes :

M. Videcoq, 18 sur 20.

M. Lejeune, 6 sur 20.

Nous devons remercier particulièrement notre excellent collègue, M. Dosmond, Géomètre à Tournan, qui a bien voulu apporter à la Commission le concours de sa compétence spéciale en matière de drainage, et toutes les qualités de technique et de critique ont facilité considérablement la tâche de la Commission et, en particulier, de votre rapporteur. Nous remercions aussi M. Eyrolles, qui a répondu avec bienveillance à la demande faite par notre Société, en mettant à notre disposition, pour le Concours pratique d

nivellement, le champ d'expérience de l'Ecole d'Arcueil-Cachan.

Voilà, Messieurs et chers Collègues, le résultat des travaux de votre Commission qui, tout en regrettant le petit nombre des concurrents, est heureuse, néanmoins, de constater que la qualité a compensé la quantité.

Nous constatons avec plaisir que les candidats ont fourni une somme d'initiative, d'étude et de travail qui leur fait le plus grand honneur, et nous espérons que la Société Nationale des Géomètres-Experts de France, tiendra à encourager et à récompenser dignement ces modestes, mais vaillants collaborateurs de l'Agriculture moderne. *Le Rapporteur.*

BIBLIOGRAPHIE

Nous recevons depuis un certain temps, de nombreuses demandes de renseignements sur les livres utiles au Géomètre. Nous sommes heureux de voir nos Collègues s'intéresser toujours plus aux questions professionnelles. Lisons beaucoup, il en restera toujours quelque chose. Nous allons répondre à la fois à un groupe de lecteurs qui nous déclarent posséder des livres de topographie d'ordre scientifique relativement élevé et qui voudraient néanmoins soit pour leurs élèves, soit comme aide-mémoire ou guide pratique, posséder des ouvrages plus élémentaires, plus directement applicables aux opérations courantes. Nous leur conseillons d'avoir *Surfaces et Divisions de Surfaces* de notre collaborateur R. Danger, qui leur donnera les applications de la Trigonométrie aux Surfaces et divisions de Surfaces des parcelles et groupes de parcelles. Ce livre est complété d'une table des carrés exacte et claire (1). Nous leur conseillons, en outre, *l'Art de lever les Plans*, par P. Bourgoïn, fils de notre aimable collègue de Chartres, Encyclopédie Roret, petit manuel pratique, qui a cherché

(1) Librairie Dunod et Pinat, 45, quai des Grands-Augustins, — Prix : 4 fr. 50.

à s'adapter, fort heureusement, aux besoins du Géomètre rural, mesurage, bornage, nivellement (1).

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'actuellement le meilleur ouvrage et le plus complet concernant les instruments et les méthodes de Topographie générale, de Topographie parcellaire et de Topométrie, est le traité en deux volumes, de M. Prévost : *Instruments et Méthodes*. Quoique savant, cet ouvrage sait être pratique, et il y a peu d'efforts à faire pour appliquer les données qui s'y trouvent contenues et exposées succinctement et clairement (3).

Un autre lecteur nous demande des renseignements sur le *Traité de Géométrie* de L. Vasnier, professeur à l'Ecole spéciale de Travaux publics.

Ce Traité, d'une forme claire et facile à suivre, procède d'un esprit fort original. Il comporte quantité de Constructions graphiques à la suite de chaque série de démonstrations. Il est donc tout à la fois un livre utile à l'élève et au maître. Il vise à rompre l'élève au maniement des lignes géométriques et des variations de leurs formes ou positions pour les solutions directes des problèmes du Géomètre.

Pour obtenir ce Traité, il faut s'adresser à la Direction de l'Ecole spéciale des Travaux Publics, 12, rue du Sommerard, qui en a la propriété.

CONSULTATIONS PROFESSIONNELLES

Maison infestée par les punaises

M. H... a loué à M. B... une maison pour six années, du 29 septembre 1904 au 29 septembre 1910. — B... a cédé son commerce et sous loué la dite maison à R... au 29 septembre 1908 ; H... a consenti, en outre, un nouveau bail à

(1) *Encyclopédie Roret*, Mulo, éditeur, 12, rue d'Hauteville, — Prix : 3 fr. 50.

(1) Librairie Dunod et Pinat, 45, quai des Grands-Augustins,

R..., à compter du 29 septembre 1910, mais n'a rien reconnu pour les deux années restant à courir sur le bail de B... — Il y a des punaises dans la maison et R... s'adresse à H..., celui-ci avait l'intention de mettre en cause B...; ne serait-il pas plus simple pour H... de dire à R... : Adressez-vous à B..., avec lequel vous avez traité pour la location de la maison pendant ce laps de deux années ?

RÉPONSE. — Il est dû garantie au preneur pour tous vices ou défauts de la chose louée qui en empêchent l'usage, quand même le bailleur ne les aurait pas connus lors du bail. Article 1721 du Code Civil.

L'existence dans une maison de punaises, dont l'introduction n'est pas imputable au preneur, constitue un vice qui autorise le preneur à demander la résiliation du bail, quand il en résulte pour lui une incommodité équivalente à l'impossibilité de jouir des lieux loués; la connaissance que le preneur a pu avoir, auparavant, de l'existence de punaises dans l'immeuble, ne lui enlève pas son droit à la garantie, à moins qu'il n'y ait renoncé soit expressément, soit tacitement. Tribunal de Pau, 26 février 1894.

Il est certain que H... peut dire à R... de s'adresser à B..., qui lui a sous-loué, mais cela ne retirera pas la responsabilité de H..., qui sera appelé en garantie par B..., au lieu de l'être directement par R...

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE MUTUELLE
DES GÉOMÈTRES DE FRANCE, D'ALGÉRIE & DE TUNISIE
Constituée conformément à la loi du 1^{er} avril 1898

Association confraternelle ayant pour but de venir en aide à la veuve, aux enfants et aux ascendants des géomètres ou employés géomètres décédés.

Envoi des statuts complets sur demande adressée au Directeur du *Journal des Géomètres-Experts*.

L'administrateur-Gérant : COLAS LOUIS

Fournitures spéciales de Dessin

pour MM. les

Géomètres, Ingénieurs, Architectes

VARRE - C. QUEINEC SUCC^r

4, rue Grégoire-de-Tours, PARIS

☎ TÉLÉPHONE 823 42

Registres, Impressions, Têtes de lettres,
Papier mémoire, minute, etc.

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE

DOUCE ou FRUITÉE

garantie absolument pure à l'analyse

EXPÉDIÉE PAR COLIS POSTAUX

FRANCO gare destinataire ou la plus rapprochée

En BIDON de 4 kilos 500 grammes net d'huile
contre mandat-poste de 9 francs.

En BIDON de 9 kilos 100 grammes net d'huile
contre mandat-poste de 17 francs

adressé à

M. Emile Sadrin, à l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse)

VOULEZ-VOUS CONNAÎTRE LA LÉGISLATION NOUVELLE

ABONNEZ-VOUS AU

Bulletin-Commentaire des Lois Nouvelles et Décrets

Publication mensuelle d'un abonnement de 7 fr. (paraissant depuis 1894). C'est le seul recueil publiant en une seule fois, peu après promulgation, le commentaire pratique et complet de toutes les lois d'un intérêt général.

Chaque fascicule contient, outre le commentaire proprement dit, une revue de législation et de jurisprudence et tous les documents législatifs relatifs à la loi commentée.

Ce recueil pratique est indispensable pour bien connaître les lois nouvelles et les appliquer sans fausse interprétation.

Tous les articles sont rédigés par d'éminents juristes, spécialistes dans la matière traitée.

LÉONOR BELZACQ, 103, Boulevard Saint-Michel, à Paris

(Envoi franco d'un n° spécimen et de la liste des commentaires publiés)

PETITS EDIFICES COMMUNAUX
 PAR A. CHABANIER, Architecte

Chaque édifice est accompagné des plans, coupes, détails, métré et devis.

N ^o des planches	Désignation	Montant du devis
71-8	Abattoir pour ville de 5.000 habitants	75 727 02
11-12	Poste pour pompe à incendie et abri	2 020 »
13-16	Poste pour pompe à incendie et abri	2 130 »
17-24	Mairie-Ecole pour commune de 600 hab.	35 696 88
25-29	Eglise pour commune de 250 hab.	31 160 »
33-40	Halle-Marché pour ville de 4 000 hab.	26 000 »
41-42	Presbytère pour commune de 400 hab.	17 552 »
49-56	Bains-Piscine pour commune de 2 000 hab.	25 000 »
57-64	Théâtre pour ville de 3 000 hab.	39 770 »
65-75	Eglise pour commune de 1 500 hab.	92 582 40
76-78	Lavoir pour commune de 1 500 hab.	4 380 »
79-80	Water-closets trines p ^r com. de 1 500 hab.	2 200 »
81-82	Raspées pour ville de 5 000 hab.	580 000 »
89-96	Mairie pour commune de 800 hab.	15 763 »
97-104	Halle-Marché pour commune de 600 hab.	18 130 »
105-112	Ecole de garçons et filles p ^r com. de 1 000 hab.	22 204 09
113-120	Ecole-Mairie pour commune de 500 hab.	13 881 87
121-122	Kiosque de musique	3 530 »
129-136	Mairie pour commune de 450 hab.	14 150 »
137-144	Ecole de garçons et filles pour ville de 5 000 hab.	79 078 15
145-152	Bureau de poste et télégraphe p ^r ville de 5 000 h.	26 657 32
153-160	Ecole maternelle pour ville de 5 000 hab.	46 854 10
161-168	Marché-couvert pour ville de 5 000 hab.	57 220 »
169-176	Mairie et groupe scolaire p ^r comm. de 700 hab.	53 567 69
177-184	Eglise pour commune de 600 hab.	34 980 »
185-188	Lavoir pour commune de 2 000 hab.	1 800 »
189-192	Water-closets publics pour comm. de 2 000 h.	1 600 »
193-200	Ecole mixte et Mairie pour commune de 400 h.	21 032 »
201-208	Abattoir pour commune de 400 hab.	17 587 »
209-224	Hôpital de Neris-les-Bains	195 176 28
225-232	Mairie et Ecole pour commune de 1 000 hab.	17 680 22
233-240	Abattoir pour ville de 3 000 hab.	26 660 05
241-244	Kiosque de musique	5 499 85
245-248	Poste pour pompe à incendie	5 595 24
249-256	Hôtel de Ville et Justice de Paix p ^r ville de 2 500 h.	94 982 05
257-264	Pavillon pour gardien de cimetière	5 653 37
265-272	Ecole mixte et administration communale (650 h.)	19 928 86
273-280	Halle-Marché pour ville de 6 000 hab.	159 636 28
281-288	Caserne de gendarmerie pour ville de 4 000 h.	32 244 69
289-296	Ecuries de caserne	12 727 82
297-304	Ecole de filles pour commune de 550 hab.	27 513 46
305-312	Groupe scolaire pour 100 enfants	30 000 »
313-320	Bains-Piscine pour ville de 4 000 habitants	108 561 50

Un volume de 250 planches en carton : 25 fr. en souscrivant au Bureau du Journal et trois mois après 25 fr. — Chaque projet séparé : 3 fr.

MEMENTO TRIGONOMETRIQUE DU GEOMETRE

Traité de Trigonométrie pratique

PAR ARTHUR JONGLEUX, Géomètre

SOMMAIRE. — Notions préliminaires de Géométrie. — But de la Trigonométrie. — Définitions des lignes trigonométriques. — Des triangles Trigonométriques. — Des Logarithmes. — Table des Logarithmes, des Sinaus et des Tangentes.

RÉSOLUTION DES TRIANGLES : Triangles rectangles (3 cas). — Triangles obliquangles (5 cas).

CALCUL DES SURFACES : Triangles (2 cas). — Quadrilatères (3 cas).

Chaque Problème est résolu au moyen d'applications numériques.

Envoi franco contre mandat de Un fr. adressé au Bureau du Journal.

TABLES

POUR ABRÉGER LES CALCULS

Prix : 3 fr.

Tables de logarithmes avec instructions et formules disposées en soufflets ou volets à charnières

POUR OPÉRER RAPIDEMENT

L'ARCHITECTURE USUELLE

Revue technique par E. RIVOALEM

Paraissant le 15 de chaque mois, 108 pages de dessins et de texte par an.

Abonnement : 12 fr.

Emile THÉZARD, Éditeur à Douardan (Seine-et-Oise)

TARIF DES BOIS EN GRUME

Par J. MÉDILLE Géomètre à Marseille-la-Petit (Oise)

en vente chez l'auteur

Sur notre demande l'auteur a bien voulu réquière le prix de un faveur des abonnés du Journal, soit :

France Broché 3 fr. — Relié 3 fr. 50

MODE DE PUBLICATION

La Direction du *Journal des Géomètres-Experts* accorde la plus grande liberté à ses collaborateurs pour exposer leur méthode ou développer leurs idées personnelles, mais elle réserve son opinion et n'entend prendre aucune solidarité avec les rédacteurs des articles publiés.

Le *Journal des Géomètres-Experts*
paraît le 10 et le 25 de chaque mois
Abonnement 8 francs par an :

Il est accordé une remise de 25 % aux employés et stagiaires âgés de plus de 21 ans. Ceux n'ayant pas encore cet âge bénéficient d'une remise de 50 %. Ces réductions ne sont accordées qu'aux employés et stagiaires travaillant chez des Géomètres abonnés. Les employés ayant été abonnés pendant 2 ans, reçoivent gratuitement le *Journal* pendant leur service militaire.

Numéro spécimen, *franco*. — Numéro séparé 50 cent.

Chaque année du *Journal des Géomètres-Experts*, formant un volume de 576 pages, après 12 mois de publication se vend au prix de 4 à 8 fr. suivant rareté.

Les abonnements partent du premier des mois d'Octobre, Janvier, Avril ou Juillet de chaque année.

Le prix de l'abonnement, payable par avance, doit être adressé en un bon de poste, à M. L. Colas, Directeur à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

On s'abonne sans frais à tous les bureaux de poste de France.

Le prix d'une annonce sous la rubrique : Demande ou offre d'emploi et cession de Cabinet quel que soit le nombre d'insertions est tarifé à raison de : Pour les abonnés, 5 centimes par mot, même abrégé ; pour les non abonnés, 2 francs la ligne, minimum 4 francs

Il ne sera tenu compte que des annonces accompagnées d'un mandat représentant le prix d'insertion.

Pour les annonces commerciales, le tarif est envoyé sur demande.

Il peut être inséré des annonces à initiales. La personne voulant entrer en rapports avec l'auteur de l'annonce met sa lettre dans une première enveloppe affranchie, ne portant aucune adresse. Elle met cette première enveloppe dans une seconde également affranchie à l'adresse suivante :

Journal des Géomètres-Experts

Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne)

L'adresse exacte sera inscrite par le service du *Journal*, sur la première enveloppe qui sera remise à la Poste avec son contenu.

Toute réponse qui ne serait pas envoyée dans les conditions indiquées plus haut ne serait pas transmise.

Les abonnés ont droit, gratuitement, aux consultations professionnelles du *Journal*. Pour obtenir la réponse il suffit de joindre un timbre à la demande.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de 0 fr. 50. Il ne sera pas tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de cette somme.

TARIF DES HONORAIRES

DUS AUX GÉOMÈTRES ET AUX EXPERTS

d'après les Décrets, Ordonnances, Arrêtés Ministériels
Arrêtés préfectoraux
et Décisions de Chambres Professionnelles

PRIX DU TARIF : 5 francs

Pour les abonnés au *Journal* : 4 francs

Franco contre mandat-poste adressé au Bureau du *Journal*

MONSIEUR FÉLIX FLAISSIER,

Propriétaire Viticulteur à VERGEZE (Gard),
désireux de vendre directement sans intermédiaire
le Vin de sa Récolte, offre spécialement aux
abonnés ou lecteurs de ce *Journal* le produit de
sa récolte jusqu'à épuisement, soit :

200 PIÈCES

VIN ROUGE COTES 1^{er} CHOIX

garanti pur raisin de vendanges fraîches, à

47 francs la pièce de **218** litres
FRANCO
Port et Régie Gare Destinataire

Dans les fûts des acheteurs ou dans des fûts neufs fournis
par moi au prix de 10 fr. l'un et déduit pour le même
prix sur le montant de la facture suivante.

En DEMI MUIDS (500 à 600 litres)

15 FRANCS L'HECTOLITRE. — RÉGIE PAYÉE
Pris sur GARE DE DÉPART

Avec faculté de conserver les fûts vides au prix de 20 fr. l'un

ECHANTILLON GRATUIT SUR DEMANDE

Adresser les commandes à :

M. Félix FLAISSIER

Propriétaire-Viticulteur à Vergèze (Gard)

MAISON FONDÉE EN 1791

CABASSON

29, rue Joubert. — PARIS

IMPRIMERIE - PAPETERIE GÉNÉRALE - REGISTRES

ARTICLES DE DESSIN & D'INGÉNIEUR

DÉPOSITAIRE

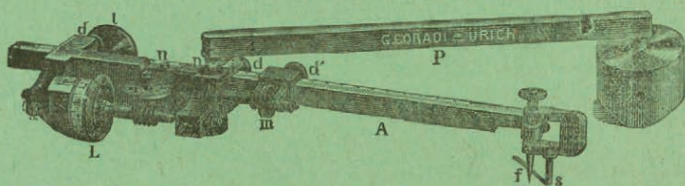
de KERN & C^{ie}, à AARAU (Suisse)

POCHETTES ET INSTRUMENTS DE DESSIN

Des INSTRUMENTS de CORADI, à Zurich

PLANIMÈTRES, PANTOGRAPHES, ETC.

Planimètre Compensateur, Prix : 90 fr.



DU TACHÉOMÈTRE SANGUET

Auto-Réducteur

DES ÉQUERRES A RÉFLEXION & ANGULIMÈTRES COUTUREAU

DES CHAINES TRANCHART

En fil d'acier extra-solides et légères (poids 0 k. 925), sans nœuds possibles

DU DESSINATEUR UNIVERSEL

Instrument Américain remplaçant le T, l'Équerre, le Rapporteur et la Règle divisée
Précision, Facilité, Économie de temps

FRANCHISE DE PORT ET D'EMBALLAGE

pour toute commande de 25, 50 ou 100 francs suivant poids et distance

Tarif illustré, Modèles et Carnets d'échantillons des
papiers à dessiner envoyés franco sur demande.

Adresse télégraphique : CABASSON, Papetier, PARIS